

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : RUE CENTRALE, 18, A LYON.

Lyon, le 18 décembre 1848.

Le premier président de la République.

Le succès de Louis-Napoléon Bonaparte est désormais un fait accompli; déjà le gouvernement du général Cavaignac s'appête à quitter le pouvoir, et les investigations des chercheurs de nouvelles tendent à découvrir les noms des futurs ministres. Nous laisserons aux sphynx parisiens le soin de pénétrer tous ces mystères auxquels ils attachent une importance proportionnée à leur intérêt; ils veulent savoir de quel côté le soleil se lèvera pour savoir où porter leurs hommages; nous espérons bien que les coureurs de places en seront pour leurs frais, et que la justice seule, l'appréciation des capacités sérieuses dictera les choix du gouvernement.

Ce que nous voulons, nous, ce n'est pas seulement le triomphe du pays sur une minorité insolente, ce n'est point une vengeance stérile de l'honnêteté indignée flagellant et repoussant l'envahissement des médiocrités impures; nous voulons mieux, nous voulons une réparation d'abord, puis ensuite, une organisation nouvelle; nous voulons, en un mot, que l'on corrige le passé et que l'on rassure l'avenir. Ce n'était point seulement Louis-Bonaparte, comme héritier d'un nom héroïque, que nous voulions opposer à tous ces inconnus qui ont surgi de derrière chaque pavé remué en février, c'était surtout la pensée d'or-

dre et de liberté, de sécurité et de progrès dont ce nom était la signification dans le neveu de l'Empereur. Voilà quel a été notre mobile et quel est le sens donné au premier président de la République par le suffrage universel.

La France veut être gouvernée, elle a besoin de sentir au dessus d'elle une autorité tutélaire qui rende en confiance au pays ce que le pays lui a donné en estime. La liberté, cette conquête de nos mœurs, est désormais inscrite dans nos lois; la fraternité, cette maxime tyrannique des oppresseurs de tous les régimes, est passée déjà dans la douceur de nos habitudes, dans les usages de notre civilisation; quant à l'égalité, cet insolent niveau sous lequel les avortons de la démagogie voulaient courber tous ceux qu'ils ne peuvent atteindre, cette égalité, notre code politique la consacre dans tout ce qu'elle peut avoir de vrai et de réalisable; tout le reste n'est que déception et misère. Ainsi donc, Louis Bonaparte n'aura qu'à suivre le mouvement populaire auquel il doit son élévation, il n'aura qu'à tenir sa main appliquée sur le cœur de la France, et à en traduire tous les battements.

Toutes ces acclamations qui vont au-devant de lui, toutes ces ovations qui saluent son avènement, toutes ces mains qui applaudissent à son triomphe, que veulent-elles? que demandent-elles? quels besoins ont-elles à satisfaire? quels intérêts les poussent? Ecoutez: De l'ordre, de l'ordre, de l'ordre encore et de la sécurité; non pas cet ordre matériel qui maintient la paix dans la rue et qui en éloigne les barricades, mais cet

ordre moral qui donne aux citoyens des nuits sans inquiétude, et au pays des jours de travail et des espérances de richesse.

Chaque situation a ses nécessités auxquelles les hommes qui dirigent le pays doivent satisfaire sous peine d'être méconnus, et, ce qui est plus fâcheux, sous peine d'être insuffisants. Or, le sentiment universel, c'est une protestation contre cette ère de dix mois de fièvre qui nous ont épuisés et anéantis; c'est une flétrissure contre cette folle prétention de bâtir le progrès sur le désordre, et de fonder la grandeur de la France sur le sol mouvant d'administrateurs sans consistance. Ce que le pays condamne, il veut qu'on l'évite, et c'est là, surtout, la mission qu'il confie à son élu, c'est celle qui doit, avant toute autre, attirer son attention et solliciter tous ses efforts.

DANGER

De la prolongation de l'Assemblée nationale.

Une fraction de l'Assemblée nationale, celle qui s'était le plus étroitement liée à la candidature de M. Cavaignac, paraît vouloir entrer dans une voie d'opposition taquine avec le président de la République élu par l'immense majorité de la France. Cette attitude de quelques ambitieux désappointés ou éconduits, de quelques ambassadeurs en expect-

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

Bonaparte à Lyon, en l'an X.

RETOUR DE L'ILE D'ELBE.

(Suite et fin. — Voir notre dernier numéro.)

L'Empereur s'était levé de très-bonne heure suivant sa coutume; il se livra d'abord au travail, et l'on comprend que dans un pareil moment il y avait beaucoup à faire. Lyon n'avait plus de préfet; Napoléon nomma pour remplacer M. de Chabrol, qui était parti, le comte Fourier, qu'il avait amené avec lui de Grenoble. Les troupes avaient été convoquées sur la place Bellecour; c'était déjà une armée, car on y comptait environ quinze mille hommes. Napoléon s'y rendit pour les passer en revue; il parcourut plusieurs fois les rangs; adressa la parole à beaucoup de soldats, et se fit présenter les officiers. Cette revue fut extrêmement brillante; on n'en avait jamais vue à Lyon d'aussi considérable, et qui comprit tant de troupes de diverses armes; aussi le nombre des spectateurs, bien que le temps fut pluvieux, était immense, et ils joignaient leurs vivats à ceux des soldats enthousiasmés. Aussitôt après la revue, une grande partie des troupes se mit en marche pour Paris, sous le commandement du lieutenant-général Brayer.

De retour à l'Archevêché, l'Empereur reçut les corps

constitués qui se présentèrent; il s'entretint longtemps avec les membres du conseil municipal et avec ceux de la cour, qui avaient à leur tête M. Vouty. Le maire de la Croix-Rousse s'était présenté avec son conseil municipal, et comme il ne savait de quel titre se servir, il disait tour à tour Sire, Général, Monsieur: « Appelez-moi comme vous souhaitez, même Consul, » lui dit Napoléon en souriant et en le frappant sur la joue. Il fut extrêmement affable et communicatif envers tous; c'était plutôt une réception, une causerie familière qu'une audience. Les présentations faites, il allait de l'un à l'autre, questionnant, interrogeant, répondant tour à tour. Il fit une seule exception, ce fut à l'égard de la garde nationale à cheval; les officiers s'étaient présentés et sollicitaient l'honneur de garder sa personne: « Je vous remercie, Messieurs, de vos services, répondit Napoléon; votre conduite envers M. le comte d'Artois m'apprend ce que vous ferez à mon égard, si la fortune venait à m'abandonner; je ne vous soumettrai point à cette nouvelle épreuve: d'ailleurs, nos lois ne reconnaissent pas la garde nationale à cheval, » ajouta-t-il comme pour adoucir un peu son refus, en paraissant ne pas vouloir sortir des termes de la légalité. Cette audience ne se termina qu'à l'heure du dîner. Le soir, l'Empereur, retiré dans son cabinet, se remit au travail. Aux deux théâtres, des couplets de circonstance furent chantés et vivement applaudis.

L'Empereur avait décidé qu'il resterait à Lyon jusqu'au lundi 13. Ce repos était nécessaire pour lui-même, et il per-

mettait aux troupes dirigées sur Paris de prendre un peu l'avance. La journée du dimanche 12 fut donc entièrement consacrée au travail et à quelques audiences particulières; l'Empereur ne sortit pas, mais plusieurs fois il fut obligé de paraître sur la terrasse de l'Archevêché pour se montrer au peuple, qui réclamait sa présence à grands cris.

Le 15, une députation de jeunes Lyonnais fut admise près de l'Empereur; elle venait lui offrir une aigle d'or pour la garde impériale; sur le socle était gravé: *Les Lyonnais à la garde impériale. Mars 1815.* Admis auprès de l'Empereur, l'un de ces jeunes gens, portant la parole, dit: « Sire, d'un mouvement spontané, les Lyonnais viennent offrir aux braves qui composent votre garde ce qui est le don de l'honneur et de la victoire; daignez l'agréer comme un tribut de notre admiration et de notre reconnaissance. » — « Je le reçois avec plaisir au nom de la garde, répondit l'Empereur; nous allons à Paris, ce sera celui que nous porterons, et nous nous rappellerons tous les jours que nous le tenons de nos braves habitants de Lyon, la deuxième ville de l'Empire. »

C'est de Lyon que l'Empereur commença à administrer par des actes publics; rien en lui ne laissait apercevoir la trace des revers qui avaient précédé cette époque, ou des chances immenses qui pouvaient succéder; à le voir si calme de cœur, si libre d'esprit, on eût dit qu'il n'avait jamais cessé de régner. Ce jour-là, 13, parurent, ou du moins furent rendus huit décrets: l'un rétablissait l'ordre judiciaire comme il était; un second réformait tous les offi-

tive, et d'un certain nombre de nullités bargneuses qui sont certains de ne plus être acceptés par les électeurs, ne prévaudra pas contre la volonté de cinq millions de votants, contre le suffrage universel du pays; leurs tentatives d'opposition se briseront devant la manifestation solennelle de ses intentions. D'ailleurs, ce noyau de mauvaise opposition et de dépit s'amointrira de jour en jour devant l'influence du pouvoir et sous le souffle de la réprobation nationale. Déjà beaucoup de ceux qui paraissent les plus dévoués à la coterie dont nous voyons la fin, prennent leurs précautions avec la présidence qui vient. Puis, le mouvement seul de l'opinion publique achèvera de prouver à l'Assemblée elle-même que son mandat est terminé, et qu'une nouvelle législature, plus en harmonie avec l'état politique du pays, doit lui succéder. Cet arrêt de l'opinion, exprimé par des pétitions, par des résolutions d'électeurs, par la presse départementale, par des démissions individuelles, trouvera d'ailleurs une sympathie complète et une absolue conformité dans l'esprit de cette partie de l'Assemblée qui représente le plus sincèrement les principes de l'ordre et de la modération. Elle n'a contre elle que les intrus venus d'une position exceptionnelle, que des hommes nommés dans des circonstances qui enlevaient à la nation sa parfaite liberté d'action, de volonté et même de pensée. Contre ces intérêts mesquins et sordides, l'intérêt de tous doit prévaloir.

Si l'Assemblée est sage, elle comprendra combien ses antécédents rendent vis-à-vis du président nouveau, sa position fautive et délicate. Elle se hâtera de clore ses travaux, et, en se retirant promptement, elle aura bien mérité du pays.

Quand il n'y a plus de foin au râtelier... — La querelle s'envenime entre les hommes du National et les socialistes. Voyez plutôt comment la Révolution démocratique et sociale traite les démocrates à gants heurre frais. Ecoutez-bien :

« Nos griefs contre vous, voulez-vous les connaître ? nous allons vous les dire, et nous vous en prévenons dès ce jour, malheur à celui qui n'emploiera pas tous ses efforts à les faire disparaître ! Vous avez réussi, vous et les vôtres, à faire avorter le mouvement républicain du 24 février; grâce à notre excessive mansuétude, vous avez profité des armes que nous vous avions si imprudemment laissées,

ciens nommés; un autre abolissait la cocarde blanche, les ordres de Saint-Michel, du Saint-Esprit, de Saint-Louis et du Lys, et rétablissait la cocarde et le drapeau tricolores; d'autres décrets supprimaient les corps étrangers, la maison militaire du roi, abolissait, sauf réserve, la noblesse, et mettait le séquestre sur les biens des Bourbons; enfin un dernier décret portait dissolution de la chambre des pairs et de la chambre des députés, et convoquait les collèges électoraux à Paris, en assemblée extraordinaire du Champ-de-Mai, afin de prendre les mesures convenables pour corriger et modifier nos institutions, selon l'intérêt et la volonté de la nation, et en même temps pour assister au couronnement de l'Impératrice et de son fils.

L'heure fixée pour le départ venait de sonner, il était deux heures. L'Empereur monta en voiture et l'on se mit en marche; on savait qu'il voulait aller coucher à Mâcon, il devait donc suivre les quais pour aller traverser le faubourg de Vaise; le long du chemin, la foule compacte se pressait, voulant saluer de ses souhaits l'Empereur et lui adresser des adieux qui, cette fois, devaient être éternels.

Avant de partir, Napoléon avait fait imprimer et répandre une proclamation; les Lyonnais doivent tous s'en rappeler les termes, car ce sont les dernières paroles qu'ils entendirent sortir de sa bouche; nous la reproduisons littéralement.

sées, pour battre en brèche l'institution démocratique, pour contrarier la réalisation des réformes sociales réclamées au nom de la justice et de l'égalité. Vous avez découvert dans la calomnie des ressources que les courtisans de la royauté de Louis-Philippe n'avaient pas même entrevues. Vous avez eu l'indignité d'aller mendier l'appui des légitimistes, des contre-révolutionnaires de toute sorte, et vous avez si bien fait, en un mot, qu'au mois de juin le peuple de Paris s'est séparé en deux camps ennemis. La victoire vous est restée, et vous avez trouvé dans votre esprit dépravé les cruautés les plus inimaginables pour en accuser ce peuple, qui, s'il a combattu pour avoir du pain, ne l'a jamais fait que loyalement, poitrine contre poitrine, et dans les rangs duquel, quoiqu'on en ait dit, vous n'avez trouvé jusqu'à ce jour ni un empoisonneur, ni un assassin. C'est vous qui avez conseillé d'approuver l'état de siège, la transportation en masse, sans jugement, sans interrogatoire; c'est par vous et pour vous que nos frères languissent par milliers dans les pontons ou les cachots. C'est par vous et pour vous que l'amnistie n'est pas encore venue effacer en partie les malheurs commis dans les journées de juin; qu'elle est aujourd'hui peut-être moins possible que jamais. Nous avons encore d'autres griefs: vous voulez continuer le règne du capital et du privilège, égorger la République à petit bruit, après avoir essayé de la déshonorer par vos exécrables mensonges. Vous voulez perpétuer l'esclavage du peuple, de ce peuple dont vous avez trompé la bonne foi ou exploité la pauvreté. Enfin, vous êtes les ennemis acharnés de l'égalité, et nous la voulons.

Voilà nos griefs. Voilà les griefs du peuple. »

Des esprits prévoyants s'étaient préoccupés de quelque froideur qui, à une autre époque, avait pu se dessiner entre le maréchal Bugeaud et le général Changarnier. Nous sommes heureux de savoir qu'en arrivant à Paris, une des premières visites qu'ait reçues M. le maréchal Bugeaud, est celle de M. le général Changarnier. Une démarche qui honore autant celui par qui elle avait été faite que celui qui s'en était vu l'objet, avait d'avance dissipé tout nuage entre ces deux hommes éminents, et rien ne saurait désormais faire obstacle à ce que leur action commune, dans le cas où l'on aurait à réclamer leur dévouement, ne fût aussi cordiale qu'énergiquement efficace pour les intérêts et pour le salut du pays.

« Aux habitants de la ville de Lyon.

« Lyonnais,

« Au moment de quitter votre ville pour me rendre dans ma capitale, j'éprouve le besoin de vous faire connaître les sentiments que vous m'avez inspirés. Vous avez toujours été au premier rang dans mon affection. Sur le trône ou dans l'exil, vous m'avez toujours montré les mêmes sentiments. Ce caractère élevé, qui vous distingue spécialement, vous a mérité toute mon estime. Dans des moments plus tranquilles, je reviendrai pour m'occuper de vos besoins et de la prospérité de vos manufactures et de votre ville.

« Lyonnais, je vous aime!

« Lyon, le 15 mai 1815.

Signé: NAPOLEON.

« Pour l'empereur: BERTRAND. »

Ces moments plus tranquilles qu'il espérait dans l'avenir ne sont pas arrivés, et si, à son retour d'Egypte, Bonaparte était parti de Lyon pour aller se saisir de la puissance consulaire et de là s'élançant au faite du pouvoir, à son retour de l'île d'Elbe, Napoléon est parti de Lyon pour aller voir se briser à Waterloo toutes ses espérances et de là mourir prisonnier sur un rocher stérile, perdu au milieu des mers.

FIN.

Honoré VIEUX.

Le National contient l'article suivant :

On lit ce soir dans la Gazette de France :

« M. le maréchal Bugeaud est attendu ce soir, 11 décembre, à Paris. Il logera dans un bel hôtel de M. Vigier, ex-pair de France, au coin de la rue des Saints-Pères et du quai Malaquais, dans le faubourg Saint-Germain. Le somptueux appartement qui lui est destiné est disposé depuis plusieurs jours pour le recevoir. »

« A la bonne heure ! voici déjà le style de cour à l'usage des monarchies de retour. Attendez un peu, et la Gazette aidant, vous en verrez bien d'autres. »

Ah ! M. Marrast, ceci est de mauvais goût ! Comment, vous qui faisiez si bien les honneurs du ciel devant Palais-Bourbon; vous qui occupiez avec tant de grâce les splendides appartements de ce palais, vous qui trônâtes sur les fauteuils de satin broché du château de la présidence, vous ne voulez pas permettre qu'un maréchal de France soit convenablement logé ? Marquis, marquis, vous revenez à vos habitudes de journaliste de l'opposition ! Vous qui permettez à Mme Marrast l'œil de poudre aristocratique et les robes lamées d'or, vous vous courroucez de ce que la Gazette annonce que le ci-devant duc d'Isly a un bel appartement ? Fi ! c'est de la jalousie roturière, marquis, et vous n'y pensez pas d'avoir ainsi des retours de parvenu. — Allons, un peu de philosophie, le père Bugeaud a si souvent couché au bivouac, en casquette et en caban, quand vous dormiez dans votre appartement du quartier de Notre-Dame des lorettes, bien chaudement entre deux draps, que vous devez lui passer son bel appartement, qui n'est pas aussi somptueux peut-être que le dit la bonne Gazette. M. le marquis, vous avez régné et gouverné neuf mois, c'est bien quel que chose ; il n'est pas de roi constitutionnel qui en puisse dire autant. Descendez du trône de bonne grâce, et reprenez vos ciseaux de rédacteur en chef, ils vont bien mieux à votre main que la sonnette de président !

(Correspondance spéciale du PRÉSIDENT.)

Paris, 16 décembre 1848.

Jusqu'à présent, la République rouge, en comprenant toutes les nuances, depuis Ledru-Rollin jusqu'à Raspail et Proudhon, a, pour elle, en apparence, du moins, 250,000 partisans environ. C'est peu, si l'on compare ce chiffre au total de 36 millions, dont se compose l'ensemble de la famille française. C'est beaucoup, s'il faut voir, dans ce chiffre, autant de combattants valides et convaincus, prêts à verser leur sang pour la défense de leur drapeau; mais nous dirons aussi des suffrages donnés à M. Ledru-Rollin et à M. Raspail, ce qu'on dit aussi des suffrages donnés à Louis-Napoléon. Il ne faudrait pas approcher de trop près la lampe, car à travers ces bulletins qui portent écrits des noms à la République rouge, on pourrait apercevoir des noms d'une couleur opposée. A qui persuadera-t-on, par exemple, qu'il y ait à Marseille 40,000 individus dévoués à la politique du Chalet. Quoi ! la ville qui, après la révolution de 1830, n'a pas craint d'arborer le drapeau blanc et se rendre complice de l'expédition de Carlo-Alberto, serait devenue tout-à-coup un repaire de socialistes et la citadelle la plus solide de la République ! Cela n'est pas possible. Marseille, qui ne vit que du commerce et par le commerce, ne peut être aussi dévouée à une forme de gouvernement qui anéantit complètement le commerce. Les électeurs de Marseille sont évidemment des électeurs blancs qui se sont mis du rouge. En 93, aussi, nous avons eu des royalistes qui étaient plus sans-culottes que Robespierre et Marat; ils espéraient hâter le retour des idées d'ordre en exagérant les idées et les démonstrations démocratiques, mais outre que c'est un jeu extrêmement dangereux, l'expérience a prouvé qu'il n'atteignait presque jamais son but.

M. le maréchal Bugeaud a eu hier une longue et cordiale entrevue avec M. Louis-Napoléon Bonaparte; il a, dit-on, protesté de son adhésion complète à l'élu de la France, et de son désir de servir le pays sous le drapeau de la présidence. L'illustre maréchal aura, nous assure-t-on, le commandement de l'armée des Alpes. M. le maréchal Oudinot serait nommé ambassadeur à Constantinople. Nous n'avons rien appris positif sur la composition du prochain ministère: il se confirme seulement que M. Léon de Malleville aura l'intérieur, M. le général Rulhières la guerre, M. Odilon Barrot la justice et la présidence du Conseil. Tout le reste est dans le doute.

Nous savons par le dernier dépouillement des scrutins qui a été fait, que M. Louis-Napoléon Bonaparte a dépassé de 600,000 voix le chiffre de 4 millions.

Des mesures continuent d'être prises contre les réunions et les conférences politiques qui ont cru pouvoir se dispenser de faire d'avance, aux termes du décret de juillet dernier, leur déclaration à l'autorité supérieure. C'est ainsi qu'hier, entre sept et huit heures de la soirée, les membres de la société de la Solidarité républicaine s'étant réunis pour tenir séance dans les bureaux du journal *la Révolution démocratique et sociale*, un commissaire de police s'est présenté, porteur d'un mandat par délégation du préfet de police, et a sommé le président et les membres du bureau de dissoudre l'assemblée, au moment où un de ses membres allait prendre la parole. Le bureau, en son nom personnel, et par l'organe de M. Joly, représentant du peuple, protesta vainement; le commissaire de police se prévalant du mandat régulier dont il était porteur, força à la réunion de se séparer; ce qu'elle fit, mais non sans avoir rédigé une protestation.

Ce n'est pas la première fois que la France électorale est appelée à voter sur la question de savoir si elle veut avoir à la tête de l'état un Napoléon Bonaparte. Rappelons ici quelques chiffres très-significatifs; ils sont du domaine de l'histoire: *Vote sur le Consulat en l'an VIII*. Votants, 3,012,569. Acceptants 3,011,097; refusants, 1,562. *Consulat à vie*. Votants, 3,577,259. Acceptants, 3,568,338; refusants, 2,374. *Empire héréditaire (1804)*. Votants, 3,524,244. Acceptants, 3,521,075; refusants, 2,579.

La Sainteté vient d'adresser au président du conseil la lettre suivante: « Monsieur le général, mon cœur est touché, et je suis pénétré de reconnaissance pour l'élan spontané et généreux de la fille aînée de l'Eglise, qui se montre empressée, et déjà en mouvement pour accourir au secours du Souverain Pontife. L'occasion favorable s'offrirait sans doute à moi pour témoigner en personne, à la France, mes sentiments paternels, et pour pouvoir répandre sur le sol français, de ma propre main, les bénédictions du Seigneur, de même qu'aujourd'hui je le supplie par ma voix, de consentir à le répandre en abondance sur vous et sur toute la France. *Datum Cajete die 7 decembris 1848.* — Pius Papa nonus.

Revue Industrielle et Commerciale.

Bourse des marchandises du Samedi 16 décembre.
Blés faiblement tenus, sans affaires.
Les farines sont fermes de 42 à 46; 1er choix, 47.
Bois de campêche: colonies d'Espagne, en baisse, 8, 57 les 50 kil.; Haïti, 5, 70.
Cafés, peu d'affaires. Cafés d'Haïti, en baisse: 55 fr. vert 2, 30 à 2, 40 le kil. Café Martinique, à 2, 50 le kil.
Cotons en hausse et demandes partout. Le coton Louisiane ordinaire, faible: 63 et 63, 50; les ordinaires fr.: 55 et 55, 50.
Le stock est de 25,000 balles au Havre; les filés se soutiennent; les calicots très-demandés à 35c.; le reste est de la hausse.
Cafés; on vend 1800 Buénos-Ayres, sâtes verts, de 25 à 27 25.
Esprits 3/6; de Montpellier, 49 fr. l'hectolitre; de féculé et betteraves, 40 fr. l'hectolitre.

Huiles; de baleine, blondes, 94; épurée, 98, 50; de colza, 90 50 les 100 kil.

Indigos Bengale; bien tenus de 6 à 6 70 le 1/2-kil., le lin violet rouge, 17; le bon violet rouhe, 16 fr. le kil. La récolte est toujours de 125000 maunds.

Laines; mérinos, 1, 50 à 1, 90 le kil.; mère-laine Béarn, 1, 40 à 2, 20 le kil.

Les légumes farineux à vil prix.

Or; pièces de 20 et de 40 fr. agio en hausse, demandés à 20 fr. le mille.

Perlasse New-York, 111 fr.; indigène, 100 fr. les 100 kil.

Potasse New-York, 118 fr. Kasan (Russie), 96 fr. les 100 kil. — En hausse.

Riz délaissé; riz du Piémont, 50 fr.

Savons, à Marseille 103 à 104.

Sels ammoniacaux gris, 1, 80; blancs 3 fr. le kil.

Soies en hausse à Aubenas; à Romans, soies courtes 32 fr. le kil.; organzins du Piémont, 50 à 65 fr.

Sucres, les prix sont fermes à 51; bonne 4me des Antilles; sucre Martinique à Paris; bonne 4me 108 à 109 les 100 kil.:

| | | | | |
|--------------|-----|-----------|-----------|-----|
| Id. indigène | id. | id. | 104 à 108 | id. |
| Id. raffiné | id. | 1re sorte | 162 à 163 | id. |

Le stock est de 15,000 barriques.

Suifs; sans affaires au Havre. Russie et New-York 64 50.

Viandes:

| | | | | | | |
|------------|--------------|----|-----|-------------|----|-----|
| — Porcs, | 1re qualité, | 1, | 08; | 2e qualité, | 1, | 06. |
| — Bœufs, | id. | " | id. | " | " | " |
| — Vœaux, | id. | " | id. | " | " | " |
| — Moutons, | id. | " | id. | " | " | " |

Vins, en baisse:

| | | | |
|------------|-------|----------|-------------|
| — Aujou, | 1845, | la pièce | 60 à 65 fr. |
| — Orléans, | id. | id. | 60 à 70. |
| — Châblis, | id. | id. | 75 à 80. |

Chronique parisienne.

Rien de nouveau relativement à la combinaison ministérielle. Seulement, on assure que M. Achille Fould n'acceptera pas le ministère du commerce, où resterait peut-être le ministre actuel, M. Tourret.

— Le comité de la guerre va examiner un projet de loi, présenté par M. de Lamoricière, ministre de la guerre, concernant diverses nominations faites dans l'armée depuis le 1^{er} mai jusqu'au 1^{er} novembre 1848. Ce projet a pour but de régulariser les promotions à certains grades, faites en faveur de certains militaires, à titre de récompense nationale, ou de quelques anciens sous-officiers réintégrés dans l'armée, où ils ont obtenu le grade de sous-lieutenant.

— On annonce que M. Dufaure sera, le 14 janvier prochain, le candidat de la présidence, en remplacement de M. Armand Marrast.

— On assure que le nouveau cabinet a fait offrir à M. le général Juchault de Lamoricière, le commandement en chef de l'armée des Alpes, en remplacement de M. le général Oudinot, auquel est destiné le ministère de la guerre.

— On annonce que des dépêches importantes sont arrivées de Constantinople. Dans ces dépêches, le général Aupick, ambassadeur de la République française, fait, dit-on, connaître au ministre des affaires étrangères, qu'en l'absence de toutes les instructions, il a cru devoir protester, conjointement avec M. Canning, ambassadeur d'Angleterre, contre les excès commis par les troupes russes dans les provinces danubiennes.

— Par un ordre du jour adressé aux troupes en garnison Paris et à l'occasion du président de la République, le ministre de la guerre recommande à l'armée de faire son devoir contre les fauteurs de troubles qui tenteraient de provoquer des manifestations coupables.

— Les sciences viennent de faire une perte bien douloureuse et qui sera longtemps ressentie. M. Letronne, garde-général des archives nationales, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, est décédé le 14. La vaste érudition de M. Letronne, rehaussée par les précieuses qualités du cœur, avait rendu son nom vraiment populaire. La mort de ce savant laisse un vide difficile à remplir.

Chronique électorale.

Votes pour les départements ci-dessous

| | Pour L.-N. Bonaparte. | Pour Cavaignac. |
|----------------------|-----------------------|------------------|
| Ain, | 72,110 | 8,785 |
| Aisne, | 117,731 | 12,926 |
| Allier, | 49,800 | 2,090 |
| Ardèche | 39,783 | 16,277 |
| Aude, | 47,906 | 8,585 |
| Arriège, | 19,200 | 1,758 |
| Aube, | 66,841 | 4,993 |
| Ardennes, | 58,524 | 16,685 |
| Aveyron, | 20,088 | 4,575 |
| Alger, | 7,760 | 4,848 |
| Basses-Alpes, | 812 | 487 |
| Bas-Rhin, | 51,482 | 36,352 |
| Bouches-du-Rhône, | 17,075 | 40,595 |
| Basses-Pyrénées, | 56,057 | 9,885 |
| Calvados, | 53,122 | 14,816 |
| Cher, | 51,463 | 5,162 |
| Creuse, | 12,349 | 914 |
| Cote d'Or, | 72,595 | 12,523 |
| Charente-Inférieure, | 100,265 | 15,604 |
| Charente, | 54,173 | 2,194 |
| Cotes-du-Nord, | 20,762 | 8,949 |
| Cantal, | 42,520 | 2,540 |
| Corrèze, | 53,100 | 5,848 |
| Doubs, | 15,018 | 7,066 |
| Deux-Sèvres, | 24,600 | 5,671 |
| Dordogne, | 45,000 | 1,054 |
| Drôme, | 54,731 | 12,178 |
| Eure, | 139,249 | 20,837 |
| Eure-et-Loire, | 56,835 | 9,833 |
| Finistère, | 13,929 | 22,321 |
| Gironde, | 101,701 | 21,022 |
| Gard, | 18,744 | 10,085 |
| Gers, | 57,565 | 5,954 |
| Haut-Rhin, | 65,026 | 19,735 |
| Haute-Garonne, | 73,994 | 7,223 |
| Haute-Vienne, | 72,899 | 13,339 |
| Haute-Marne, | 59,130 | 6,493 |
| Hérault, | 30,129 | 15,984 |
| Hautes-Pyrénées, | 41,373 | 2,925 |
| Haute-Saône, | 61,000 | 8,000 |
| Haute-Loire, | 4,707 | 1,447 |
| Ille-et-Vilaine | 72,975 | 37,602 |
| Isère, | 113,420 | 21,244 |
| Indre, | 78,844 | 6,308 |
| Indre-et-Loire, | 64,566 | 9,336 |
| Jura, | 51,568 | 12,544 |
| Loire-Inférieure, | 44,812 | 33,236 |
| Loiret, | 64,692 | 7,628 |
| Landes, | 30,000 | 5,000 |
| Lot, | 21,327 | 7,220 |
| Lot-et-Garonne, | 56,690 | 6,955 |
| Loire-et-Cher, | 47,526 | 7,222 |
| Loire, | 56,150 | 17,911 |
| Maine-et-Loire, | 82,988 | 26,565 |
| Manche, | 101,000 | 3,102 |
| Marne, | 70,000 | 17,000 |
| Mayenne, | 6,306 | 310 |
| Meuse, | 34,158 | 7,924 |
| Meurthe, | 74,872 | 20,933 |
| Morbihan, | 27,536 | 43,566 |
| Nièvre, | 54,256 | 4,200 |
| Nord, | 105,475 | 86,938 |
| Oise, | 85,811 | 12,130 |
| Pas-de-Calais, | 100,631 | 39,662 |
| Orne, | 85,108 | 10,213 |
| Puy-de-Dôme, | 97,000 | 5,215 |
| Pyrénées-Orientales, | 8,627 | 1,889 |
| Rhône, | 105,937 | 21,961 |
| Saône-et-Loire, | 81,837 | 13,647 |
| Sarthe, | 78,670 | 10,404 |
| Seine, | 198,484 | 95,567 |
| Seine-et-Marne, | 75,464 | 10,687 |
| Seine-Inférieure, | 135,457 | 28,886 |
| Somme, | 128,735 | 9,935 |
| Seine-et-Oise, | 96,594 | 19,221 |
| Tarn, | 23,661 | 4,180 |
| Tarn-et-Garonne, | 13,700 | 7,262 |
| Var, | 22,325 | 55,344 |
| Vaucluse, | 26,920 | 15,397 |
| Vendée, | 44,149 | 11,215 |
| Vosges, | 72,899 | 13,339 |
| Vienne, | 53,522 | 3,566 |
| Yonne, | 81,565 | 7,931 |
| Total. | 4,924,822 | 1,216,616 |

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 15 décembre.

M. Pascal Duprat propose de borner à deux douzièmes la perception des impôts.

M. le général Lamoricière combat cet amendement qui est rejeté.

L'Assemblée adopte, à une faible majorité, l'amendement qui limite à trois douzièmes la perception des impôts.

Après un court débat, l'Assemblée adopte par 344 voix contre 313, la proposition du comité des finances tendant à suspendre provisoirement la perception de l'impôt du sel.

M. le président rend compte à la chambre des travaux de la commission chargée de procéder à la vérification des pouvoirs et de l'élection du président de la République.

La séance est levée.

Séance du 16 décembre.—Présidence de M. MARRAST.

A 5 heures et demie la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'Assemblée adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de décret relatif aux douzièmes provisoires.

Art. 2. Il est ouvert aux ministères pour les services généraux et spéciaux de leurs départements, sur l'exercice de 1849 un crédit de 340,000,000 qui sera repartie entre eux par un arrêté du président de la République.

Toutefois pour les dépenses autres que celles pour lesquelles il a été ou serait alloué des crédits extraordinaires, chacun des ministères se renfermera provisoirement dans les crédits et dans les allocations spéciales du projet de budget présenté à l'Assemblée nationale pour l'exercice 1849.

M. BINEAU rapporteur : Le comité a deux modifications à vous présenter sur cet article. La première porte sur le chiffre que nous réduisons par suite du vote d'hier, à 450,000,000 fr.

La seconde concerne le mode d'emploi. Nous ajoutons au paragraphe 2 de l'art 2 ces mots. « En se conformant d'ailleurs aux dispositions du budget rectifié de 1848. »

M. Bureau de Puzy présente quelques observations relatives à la dotation de l'Assemblée nationale.

M. BINEAU : Il en sera tenu compte dans la répartition.

Les art. 3 et 4 sur lesquels le comité n'a pas d'observations à faire sont également adoptés ainsi que l'ensemble du décret.

L'ordre du jour indique la discussion du projet de loi relatif au reboisement. Projet de loi présenté par le comité de l'agriculture et du crédit foncier sur la proposition du citoyen Dufournel.

M. Trouvé-Chauvel déclare que le gouvernement repousse la proposition. Le but de la proposition, dit-il, est de reboiser dans le courant de cet hiver, du 1er novembre 1848 au 1er juin 1849, une quantité considérable de terrains maintenant improductifs, d'en faire disparaître la désolante aridité sous l'abri fertilisant des forêts, d'amoindrir et de détruire successivement les causes incessantes de dangers, de destruction et de stérilité qu'ont amenées les défrichements excessifs et inconsidérés d'autres époques, de doter la France de tous les avantages, de toutes les richesses qui résulteront un jour pour elle de la création si utile de nouvelles et grandes forêts couvrant dans l'avenir des sols maintenant appauvris ou ravagés par les torrents, afin de créer immédiatement une quantité considérable d'ouvrages pour les ouvriers privés de moyens d'existence. Ce résultat est d'une grande importance, car le travail fourni sera immense et à la portée d'un très-grand nombre, étant réparti sur toute l'étendue du territoire de la République. Tels sont les avantages qui militent en faveur de la proposition. Mais ces résultats sont-ils possibles, sont-ils probables? nous ne les croyons pas! les moyens d'exécution proposés ne nous les donneront pas surtout dans les circonstances actuelles. L'Etat ne peut en ce moment s'imposer de nouveaux sacrifices et l'on ne saurait compter sur les particuliers pour une initiative onéreuse.

L'auteur de la proposition nous propose de prendre 100,000 hectares des meilleurs terrains de nos forêts pour être cultivés et de faire planter 100,000 autres hectares de terrains incultes. Cette mesure sans doute serait praticable mais désastreuse pour nos forêts. La proposition de M. Dufournel a pour but de créer de nouveaux propriétaires. Vous atteindrez ce but sans doute avec cette proposition, mais aux dépens de l'Etat dont vous leur partagerez les terres et les meilleures.

Une voix : C'est la loi agraire. (Bruit.)

M. TROUVÉ-CHAUVEL: Vous voulez donner du travail aux cultivateurs, mais vous en ôtez bien davantage à une foule d'industriels par la destruction de nos forêts, de tous ces bois durs qui servent à la confection d'ustensiles de ménage, machines, etc., etc. M. le ministre après quelques observations sur les annexes, termine en répétant que la proposition ne donnerait pas les résultats qu'on espère et ne serait praticable qu'au préjudice des intérêts du trésor, le gouvernement demande le rejet du projet.

M. Dufournel soutient sa proposition. On a critiqué les moyens d'exécution. Mais le temps actuel ne permet pas d'être difficile. La séance continue.

Nouvelles de Lyon.

La douceur de la température est vraiment extraordinaire, et si ce n'eût été hier les branches défeuillées des tilleuls de Bellecour, on aurait pu se croire au mois de mai, la verdure seule y manquait; mais l'éclat du soleil et la pureté du ciel rendaient l'illusion complète. Une foule

immense de promeneurs et un grand nombre d'élégantes toilettes aidaient encore au prestige.

D'un autre côté, notre population ouvrière, calme et joyeuse, avait envahi les Brotteaux et tous les lieux de spectacles ou de réjouissances publiques.

— M. le maire de Lyon vient de faire afficher la taxe du pain pour la deuxième quinzaine de décembre. Cette taxe est ainsi fixée :

| | |
|------------------------|-------|
| Pain de ménage, | 28 c. |
| Vendu sur les marchés, | 25 |

— Avant hier au soir, un commencement d'incendie a troublé la représentation du Grand-Théâtre; heureusement tout danger a disparu, grâce à l'intervention rapide des pompiers et l'on n'a eu aucun accident à déplorer. Un calorifère trop chauffé avait communiqué le feu au parquet du grand foyer.

— Un vol dont l'audace paraît incroyable, eut lieu hier soir, à 6 six heures et demie.

La dame Boursy, femme de l'imprimeur, qui se promenait avec sa belle-mère sur le quai Saint-Antoine, en face de l'allée Marchande, fut brusquement assaillie par un individu qui lui arracha sa montre et son sautoir en or, et qui disparut promptement aux cris d'alarme poussés par la victime.

Ce misérable, que l'on poursuit activement, n'est pas encore sous la main de la justice.

— Un jeune homme, âgé de 26 ans, et entré depuis deux jours à l'Hôtel-Dieu, s'est suicidé en se précipitant d'un second étage sur les dalles de la cour. On a tout lieu de supposer que l'amour n'est pas étranger à cette funeste résolution.

— Le numéro 94 du *Bulletin des lois* promulgue : 1° un arrêté du président du conseil des ministres, du 12 novembre dernier; portant répartition du fonds commun affecté aux dépenses ordinaires des départements, pendant l'exercice de 1889. Le département du Rhône figure pour une somme de 308,000 francs au tableau de répartition annexé à l'arrêté; 2° une ordonnance inédite du 27 août 1846, portant que M. Viala Cocu est autorisé, tant pour lui que pour Charles-François et Joseph-Eugène Cocu, ses enfants mineurs, de substituer à son nom patronymique celui de Huillier.

Le numéro 92 publie le tableau du prix moyen de l'hectolitre de froment pour le mois de décembre. Le marché de Lyon est porté sur le tableau pour 16 fr. 76 c. l'hectolitre.

— Le numéro 32 du *Bulletin des lois* (partie supplémentaire), promulgue : 1° des arrêtés du ministre de la justice, en date du 3 avril dernier, portant que M. François-Jean Cassati, né à Finale (Italie), le 26 décembre 1798, médecin à Grézieu-Lavarenne, arrondissement de Lyon; 2° M. Joseph-Prospér Cbevalier-Joly, né le 20 mai 1792, à Beaufort, province de Tarentaise en Savoie, hôtelier, demeurant à Lyon, sont admis à jouir des droits de citoyens français; 3° d'autres arrêtés du 4 avril, portant que : 1° M. Joseph Cohen, né le 14 février 1808, à Cologne (Prusse), négociant en grains et farines, demeurant à Lyon; 2° Georges Descotes, né le 9 brumaire an VIII, à Saint-Genix (Savoie), maître charpentier, propriétaire, demeurant à Vaise, arrondissement de Lyon; 3° d'autres arrêtés en date du 13 avril, qui admettent à jouir des droits de citoyens français : 1° M. Henry Burdet, né le 12 mai 1792, à Aix en Savoie, entrepreneur de roulage, demeurant à Lyon; 2° M. Pierre Mouchet, né à Lyon, le 2 octobre 1807, marchand de bois, résidant à la Guillotière; 3° Jean-Marie-Benoit Morra, né à Turin, en Piémont, le 25 mars 1810, teneur de livres, demeurant à Lyon.

— Le général de brigade Allouveau de Montréal est arrivé à Dôle pour prendre le commandement de la 2e brigade de la 5e division de l'armée des Alpes.

— Mgr Marilly, évêque de Fribourg, détenu au château de Chillan, a été mis en liberté mercredi dernier, et il est arrivé le même jour dans le pays de Gex, où il paraît devoir fixer sa résidence.

Nouvelles étrangères.

PRUSSE.—MUNSTER, 8 décembre.—Par suite d'une enquête qui a eu lieu ici, on a arrêté le commissaire de justice Giersi, le délégué de la ville Nartmann, l'ex-lieutenant Stricker, le premier président, les autres membres d'un comité de sûreté démocratique qui s'est formé ici; d'autres n'ont échappé que par la fuite, comme les réfé-

rendaires Jacobi et Bausi, contre lesquels un mandat d'arrêt a été lancé, et les référendaires Reinharz et Stierrlin. Des poursuites sont dirigées aussi à Warendorf contre de soi-disant démocrates.

BERLIN, 12 décembre.— La question de compétence des tribunaux est maintenant décidée. Les chambres réelles (criminel) ont déclaré aujourd'hui que le jugement par jurés était seulement promis par l'article 93. En conséquence, le tribunal reprendra ses séances. Cependant nous entendons dire d'un autre côté que l'institution tant désirée du jury ne se fera pas longtemps attendre.

FRANCFORT, 13 décembre.— On annonce, d'après une source digne de foi, que M. le chevalier de Bansen a été chargé par le pouvoir central allemand de suivre à Londres les négociations pour la paix entre le Danemark et l'Allemagne relativement aux duchés de Schleswig-Holstein.

AUTRICHE.—VIENNE, 10 décembre.— Le manifeste du nouvel empereur paraîtra bientôt.

On assure que l'empereur Ferdinand a adressé une lettre autographe à l'ancien gouverneur du Tyrol, comte Brandis, pour l'engager à venir résider avec lui.

Le baron Jellachich a quitté aujourd'hui son quartier général de la Landstrasse, et s'est rendu à l'armée campée sur les bords de la Leitha.

L'armée Madgyare à laquelle Kossuth a communiqué l'abdication de l'empereur Ferdinand, a partout pris des positions défensives et occupe les retranchements. Rade est entouré de redoutes.

L'armée de Kossuth s'élève, dit-on, à 160,000 hommes.

On lit dans un journal légitimiste : « Le bruit à courir ce soir qu'un mouvement napoléonien a éclaté dans la Prusse Rhénane. On cite Dusseldorf comme l'un des points d'où ce mouvement serait parti. Nous n'avons aucun moyen de vérifier l'exactitude de la nouvelle, mais nous ne savons quel degré de créance on peut lui accorder. La députation du conseil municipal de Cologne avait bien averti le roi de Prusse des dispositions qui se manifestaient dans la Prusse Rhénane; mais elle ne prévoyait rien de semblable que pour le cas d'une guerre entre l'Allemagne et la France. »

ITALIE.

TURIN, 15 Décembre.— La composition du ministère piémontais vient d'être opérée par Gioberti; l'homme auquel l'Italie a les yeux depuis longtemps, va se produire par autre chose que par des théories; le fait est grave pour l'Europe entière, puisqu'il renferme les conditions de paix ou de guerre.

BOLOGNE, 11 décembre.— Hier, à 4 heures de l'après-midi, le général Zucchi et le marquis de Bevilacqua sont partis pour Livourne. Leur départ est motivé par leur acceptation des fonctions que Sa Sainteté leur a confiées en les appelant à faire partie de la commission gouvernementale instituée à Gaëte. Dans une lettre qu'ils ont adressée au sénateur de Bologne, ils déclarent qu'ils vont faire une tentative pour rétablir la bonne harmonie entre le pape et ses sujets.

Nouvelles diverses.

On nous envoie d'Abbeville les détails suivants sur un double crime qui aura une fin tragique.

Une des sœurs de l'hospice de cette ville, trouvant seule dans le réfectoire de l'établissement avec le nommé Pierre Jouit, sourd-muet, âgé de cinquante-deux ans, lui ayant, par un signe, fait une observation, cet homme s'est emparé d'un couteau, s'est précipité sur la pauvre sœur, qui était loin de s'attendre à cette violence, et lui a porté de nombreux coups, dont quatre seulement ont pénétré dans les chairs et occasionné des blessures, heureusement peu graves. Mais ensuite toujours armé du couteau, il s'est frappé lui-même à la poitrine et à la gorge avec tant de force, qu'il désespérait de ses jours, et qu'au moment où nous écrivons il a dû succomber.

A. MEINEL, Gérant.

CHANOIN Imprimeur à Lyon, 18, place de la Charité

Tiré aux presses mécaniques de J-B Pélagand, rue de Sphère 5.